

Université Saint-Joseph

Rôles et prérogatives des personnes concernées par la recherche

Ce texte décrit les rôles des personnes travaillant dans la recherche ou concernées par cette activité sur le plan académique et administratif.

1-Le chercheur : *élément essentiel de la chaîne, il peut être enseignant-chercheur, chercheur, doctorant ou post-doc.*

Rôle :

- Faire de la recherche
- Diriger l'équipe de recherche s'il y en a une son autorité

Prérogatives :

- Mener la recherche à terme
- Se conformer au protocole de recherche approuvé et à l'échéancier proposé
- Se conformer aux dates de soumission :
 - des demandes de financement pour les projets de recherche
 - des rapports d'activité
- Valoriser :
 - Publier
 - Transférer le savoir

2-Le délégué à la recherche (*élu par le Conseil de son institution*)

Rôle :

- Coordonne la recherche dans l'institution qu'il représente et veille à son exécution en accord avec le coordinateur et le Vice-recteur à la recherche

Prérogatives :

- Diffuse l'information relative à la recherche auprès des collègues dans l'institution
- Valide les projets soumis par les chercheurs sur la plateforme électronique de la recherche avant leur soumission au responsable de l'institution facultaire (*grille d'évaluation d'un projet de recherche par faculté*)

3- Le Doyen

Rôle :

- Organise l'activité de recherche dans son institution : structures, projets, plan quadriennal, prévisions budgétaires
- Mets en place les conditions nécessaires pour la production d'une recherche de qualité dans son institution

Prérogatives :

- Incite les enseignants-chercheurs à mettre en place des projets de recherche

- Valide les projets de recherche après leur transmission par le Délégué : révision de la valeur scientifique, de faisabilité (échancier et budget) et de priorité pour l'institution
- Soumets les projets évalués au Conseil de son institution pour approbation avant leur soumission au conseil de la recherche

4- Le Comité d'éthique

Rôle :

- Veiller à la bonne application des principes éthiques aux recherches impliquant des sujets humains ou des animaux

Prérogatives :

- Valider les projets de recherche après leur transmission par le Délégué : révision des aspects éthiques

5-La Commission scientifique de recherche

(Ensemble des délégués par campus/domaine, présidée par un coordinateur nommé par le recteur)

Rôle :

- Sélectionner les projets en fonction des axes généraux retenus ;
- Surveiller de près la présentation des projets et l'établissement de leur budget ;
- Contrôler régulièrement la marche des travaux, en quantité et en qualité (*rapport d'activité*) ;
- Encourager le principe de la pluridisciplinarité et surtout de l'interdisciplinarité et veiller à leur application ;
- Aider les chercheurs à trouver, dans la mesure du possible, des sources de financement hors de l'Université.

Prérogatives :

- Valide les projets de recherche après leur transmission par le Comité d'éthique : révision des aspects pluridisciplinaires et de la qualité générale du dossier.

6- Le Conseil de la recherche

Rôle :

- Assurer le suivi qualitatif et financier des recherches en cours.
- Préparer des politiques et des procédures liées à la recherche
- Attribuer une allocation de recherche ou de financer l'achat d'un matériel nécessaire pour une recherche en cours.
- Organiser les Journées de la recherche
- Développer la valorisation des recherches et le transfert des technologies

Prérogatives :

- Statuer sur les projets de recherche soumis par les commissions scientifiques.
- Evaluer l'opportunité de la création de nouvelles structures ou thématiques de recherche ?
- Evaluer les structures de recherche ?

7- Les Conseils de faculté

Rôle :

- Définir les axes de recherche prioritaire avec le doyen
- Evaluer les projets de recherche soumis aux doyens et validés par les délégués

Prérogatives :

- approuver les projets de recherche à mettre en place dans leur institution avant leur soumission au comité d'éthique

8- Les Directeurs des structures de recherche

Rôle :

- Centraliser l'activité de recherche dans des lieux dédiés à cet effet
- Mutualiser les moyens
- Etablir des plans quadriennaux
- Solliciter des fonds externes et internes
- Assurer l'interface structures-partenaires sociaux

Prérogatives :

- Définir avec les Conseils de faculté les axes de recherche et de la possibilité de leur développement en fonction des ressources humaines et matérielles
- Gérer l'espace et les équipes de recherche
- Rendre compte des activités annuelles de leur structures

9- Les Directeurs des écoles doctorales

Les écoles concourent à la mise en cohérence et à la visibilité nationale et internationale de l'offre de formation doctorale des facultés concernées ainsi qu'au rayonnement de la recherche, en collaboration avec le vice-rectorat à la recherche.

Rôle:

- Encourager les étudiants aux écoles doctorales et à faire de la recherche
- Solliciter des fonds doctoraux externes pour les doctorants de leurs écoles
- Participer à l'interface Doctorats-partenaires sociaux et projets de recherche

Prérogatives :

- Sélectionner les projets prioritaires pour financement interne
 - Met en œuvre une politique de choix des doctorants fondée sur des critères explicites, organise dans le cadre de la politique des facultés concernées et de celle du vice-rectorat à la recherche, l'attribution des financements qui leur sont dévolus, notamment les allocations de recherche accordées par le conseil de la recherche de l'USJ
 - S'assure de la qualité de l'encadrement des doctorants par les équipes de recherche,
 - veille au respect de la charte des thèses et la met en œuvre.
 - aide les doctorants à préparer et soutenir leur thèse dans les meilleures conditions.
 - Organise les échanges scientifiques et intellectuels entre doctorants.
 - Apporte, en collaboration avec les vice-rectorats à la recherche et aux affaires étrangères, une ouverture nationale et internationale, notamment dans le cadre d'actions de coopération conduites avec des établissements d'enseignement supérieur ou centres de recherche étrangers, en particulier par la promotion des cotutelles internationales de thèse.